

## **AVIS PUBLIC**

*EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -*

*Lors de sa séance ordinaire tenue le 11 février 2020, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 928-20 modifiant le règlement numéro 927-19 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2020.*

*Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.*

*Ce règlement entre en vigueur ce 12 février 2020, jour de sa publication.*

*DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce douzième jour de février deux mille vingt.*

Secrétaire-trésorière adjointe et  
greffière,



M<sup>e</sup> Maude Rando